



Siège social du Club :

U.F BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES

15 Chemin de l'Abbaye - BP 154 69823 BELLEVILLE cedex

Site internet : www.ufbsja.com mail : ufbsja@lrafoot.org

Affaire suivie par : Mme GAUDIOZ Corinne

Secrétaire, correspondante Tél 06.70.00.36.57 / gaudioz.corinne@wanadoo.fr

EDUCATEUR

en catégorie

.....

Fiche d'inscription Educateur 2018/2019

Nom : Prénom :

Né(e) le : à

Adresse du joueur :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mobile :

Tél. Travail : Profession :

NOM de l'entreprise :

Sexe : M F Nationalité :

Photo du licencié
à agraffer ci-dessous

Elle est obligatoire et devra être aux normes et aux dimensions d'une photo d'identité. Après validation de la photo par la ligue Rhône alpes de Football, celle-ci sera apposée sur la licence FFF numérique. En cas de refus de la photo, la demande de licence sera mise en attente.

Adresse mail (pour la réception des informations du club durant toute la saison) :
..... @

Educateur avec Licence « Dirigeant »

Sans diplôme FFF

Educateur avec Licence technique

Animateur - Educateur - Entraîneur ...

- Module U9 Année
- Module U11 Année
- Module U13 Année
- Module U15 Année
- CFF1 (Initiateur 1) : Année
- CFF2 (Initiateur 2) : Année
- CFF3 (Animateur Sénior) : Année
- BE 1 Année BEF Année

Autres :

Formations 2018/2019 : Cette saison j'aimerais avoir des infos afin de passer la formation :

Documents à fournir

- cette fiche d'inscription ufbsja éduc
- la charte ufbsja de l'éducateur
- Déclaration fff d'honorabilité
- Educateurs bénévoles**
- le formulaire fff de demande de licence
- *2018/2019 (voir *DL - ci-dessous) complété, signée par le docteur et le licencié**
- 1 photo identité couleur récente
- 1 copie CARTE GRISE véhicule

Mais aussi si ces documents n'ont pas été fournis à la secrétaire avant :

- 1 copie de la PIECE D'IDENTITE RECTO VERSO
- copie DIPLOME FFF

Catégorie(s) suivie(s) pour la saison 2018-2019

- U7 + U6
- U8 + U9
- U10 + U11
- U12 + U13
- U14 + U15
- U16 + U17
- U18 + U19
- SENIORS
- SECTION SPORTIVE
- GB

Autres :

*** DL Demande de licence FFF :** si l'éducateur a aucun diplôme FFF, ni aucun module FFF, la demande de licence à fournir est celle nommée "demande de licence joueur /dirigeant". Si l'éducateur possède un diplôme FFF ou un module, la demande de licence à remplir est celle nommée "demande de licence FFF animateur, éducateur.."

Je soussigné Autorise les dirigeants du club à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où j'ai un accident survenu dans le cadre de la pratique du football. Donne l'autorisation de diffuser toute image ou photo de groupe sur laquelle je figure, sur le site du club, ses affiches, ses brochures ou tout autre support relatif à l'activité sportive du club y compris la presse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'éducateur et ne devront pas porter atteinte à sa réputation. Cette autorisation est donnée à titre gracieux. Si je transporte de manière occasionnelle ou permanente des joueurs dans le cadre des déplacements des équipes, j'atteste posséder mon permis de conduire, respecter le code de la route et être assuré pour les personnes transportées. Je m'engage à prévenir le Président du club en cas de changement dans ma situation (retrait de permis, résiliation d'assurance, défaut de contrôle technique). **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le suivre toute la saison 2018/2019 du 01 Juillet 2018 au 30 Juin 2019**

Signature et date précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

A, le



LA CHARTE DE L'EDUCATEUR

**« Un éducateur doit constamment être exemplaire.
Sa politesse, son comportement et son langage
ne doivent jamais être pris à défaut »**

Je suis éducateur, je m'engage à :

- Etre exemplaire et maître de moi en toutes circonstances
- Apprécier la victoire – accepter la défaite avec objectivité
- Etre sportif et fair-play dans mes relations
- Veiller à la bonne conduite de mes joueurs
- Refuser les formes de contestation et de tricherie
- Respecter les partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs, officiels...
- Mieux connaître et bien transmettre les règles du jeu
- Etre animé par l'esprit du jeu
- Garantir l'éthique et l'équité sportive



L'éducateur ne doit jamais, devant les enfants :

- fumer
- boire de l'alcool
- crier, s'énerver
- être grossier
- critiquer un arbitre
- émettre des critiques envers un enfant en sa présence
- émettre des critiques envers des enfants en présence d'autre enfant du groupe
- chercher la victoire à tout prix

Guy RAVE
Président U.F.B.S.J.A

L'éducateur,
Signature

Le 2018

Déclaration d'honorabilité Educateurs bénévoles



Je soussigné(e) **[NOM Prénom]**

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sous l'une des licences fédérales (Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral).

J'ai bien noté que :

- Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
 - 1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
 - 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
 - 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
 - 4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
 - 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
 - 6° Au livre IV du même code ;
 - 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
 - 8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
 - 9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
 - 10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

FAIT LE :

SIGNATURE :